



Publié sur U2P (<https://www.u2p.nc>)

L'U2P dans la presse : Actu-nc n°149

Créée le 20 juillet 1982, l'Union Professionnelle Artisanale de Nouvelle-Calédonie (UPA-NC) vient de changer de nom. Rebaptisée U2P-NC, elle représente et défend désormais les professions libérales, en plus des artisans et des commerces de proximité. Non sans perdre de vue ses grands chevaux de bataille. Rencontre avec son président.

On entend dire que le secteur de l'artisanat est en crise...
Il est vrai que des entreprises se créent, mais elles ne sont pas forcément pérennes. Pour juger de l'évolution du secteur, il faudrait analyser leur taux de survie sur une période de 3 ou 5 ans, et non sur une année pour accéder des statistiques, comme cela se fait actuellement. Autrement, cela ne veut rien dire. Un phénomène contribue à cette tendance : l'emploi local a un effet de levier sur la création d'entreprises artisanales et commerciales, mais également. Pourquoi ? Car les personnes qui optent pour cette solution sont souvent de passage. Pour la plupart, c'est le seul moyen d'exister.

Vous avez décidé d'intégrer les professions libérales à votre activité. Pour quelle raison ?
Nous sommes affiliés à l'URAF nationale, à laquelle l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) a adhéré en novembre dernier. Nous lui avons naturellement transmis la plaquette en changeant également de nom. U2P-NC signifie Union Professionnelle des entreprises de Proximité. Notre organisation accorde désormais toutes les petites entreprises, les commerces de proximité et les professions libérales.

Des changements en perspective pour votre administration ?

On entend dire que le secteur de l'artisanat est en crise...
On, cela arrive au bon moment. Nous souffrons d'un déficit d'image et d'identité, et cette campagne, basée sur une thématique d'adhésion, va nous permettre d'expliquer ce que nous pouvons apporter à nos adhérents, donc faire valoir notre rôle. Les professions libérales, et démontrer

plus efficacement en quoi nous pouvons être réellement utiles à la défense de leurs intérêts.

Quelles actions menez-vous actuellement pour défendre leurs intérêts ?
Par exemple, pour la TSG, nous sommes inscrits au créneau pour dénoncer le taux de 11 % qui mena-



fest au Congrès. Mais récemment encore, nous avons disposé un amendement lors d'une séance plénière au CRD concernant le Fonds Interprofessionnel d'Assurance So-

cial. Nous avons obtenu, tout en permettant à certaines professions de cotiser par ailleurs de manière différente. Il faudrait pouvoir aborder à un autre échelon que le gouvernement

fin d'insérer car il y a pas assez de visibilité globale de base pour proposer les choses. Mais sont ceux à se préoccuper vraiment du régime de protection sociale des travailleurs indépendants, qui rappellent le par ailleurs, ne sont pas assurés contre les maladies professionnelles et les accidents de travail

Nous allons continuer notre travail sur la retraite des travailleurs non-salariés (TNS).

nation (RNF) pour rappeler - car certains, notamment, comme par hasard, l'aurait déjà établi - qu'une disposition existait dans la loi afin de permettre que les artisans puissent se former tout au long de leur vie, moyennant une cotisation à titre volontaire. Nous restons vigilants, même sur des dispositions déjà prises, notamment d'adhésion que nous menons. Nous vérifions par ailleurs que les nouveaux textes de loi ne portent pas préjudice aux petites entreprises.

Quels vont être vos grands combats en 2017 ?
Nous allons continuer notre travail sur la retraite des travailleurs non-salariés (TNS). Car, exposé fait, ils ne cotisent pas à un régime de retraite et se retrouvent souvent dépourvus de ressources une fois retirés. Une mesure se retrouve à la charge de la collectivité, ce qui est insupportable pour leur dignité et la reconnaissance de toute une vie de travail.

En chiffres

L'artisanat, c'est 10 581 entreprises employant plus de 11 800 actifs (artisans, apprentis, artisans... non salariés) qui ont généré, au 1^{er} janvier 2016, 101 milliards de francs de chiffre d'affaires déclarés. En matière

première conscience de l'importance de faire une étude d'impact ciblée uniquement à ce sujet afin d'évaluer les besoins et la possibilité de mettre en place un régime spécifique de retraite, tout en tenant compte des particularités des territoires.

Où en sont aujourd'hui les discussions ?
Aujourd'hui, la solution proposée par le gouvernement est d'intégrer les travailleurs non-salariés au régime de retraite des salariés de la CAFAT. Mais nous estimons que le taux actuel de cotisation de 14 % serait trop élevé en très difficilement supportable pour

Quelles sont les prévisions en 2017 ?
Oui, le statut du conjoint. Dans les entreprises artisanales, il y a toujours quelqu'un qui met la main à la pâte pour la comptabilité et diverses tâches administratives. La plupart des conjoints sont dans ce cas. Or, leur travail n'est pas reconnu et n'ouvre aucun droit d'ordre social. Si le conjoint n'occupe pas d'emploi par ailleurs, il ne perçoit pas de retraite et ne cotise à aucune caisse la plupart du temps. Cela pose problème en cas de divorce, de veuvage ou encore à l'âge de la retraite. En métropole, il existe trois statuts du conjoint qui ouvrent des droits : conjoint salarié,

Pour la TSG, nous sommes inscrits au créneau pour dénoncer le taux de 11 % qui menaçait d'être appliqué aux entreprises de services, au lieu des 5 % de TNS actuels.

certaines artisans qui touchent à peine le SMD, c'est une solution de facilité et je pense qu'il y a d'autres choses à explorer que celle d'être nous à nous

ri, conjoint collaborateur et conjoint associé. Le dispositif fonctionne bien. Évidemment, il n'est pas question de créer une solution toute faite. Mais on s'engage cette année à préparer et proposer un texte qui sera soumis aux partenaires sociaux et au gouvernement pour que l'Union ait un débat sur la question. Cette avancée permettrait, à l'instar d'un régime de retraite spécifique, de faire enfin évoluer la

Interview de Jean-Louis Laval, Président de l'U2P-NC

Créée le 20 juillet 1982, l'Union Professionnelle Artisanale de Nouvelle-Calédonie (UPA-NC) vient de changer de nom. Rebaptisée U2P-NC, elle représente et défend désormais les professions libérales, en plus des artisans et des commerces de proximité. Non sans perdre de vue ses grands chevaux de bataille. Rencontre avec son président.

Image not found

http://www.upa-nc.nc/sites/default/files/imce/actu_nc_No149-Bdef-planche-2400px.jpg

[Retour à l'accueil](#)